



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de la SRL « RENNER ENERGIES BELGIUM VX », Arnould Nobelstraat 42/3 à 3000 LEUVEN, pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes, d'une sous-station électrique, l'aménagement de chemins d'accès et d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire de la commune de Fleurus.

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : Lieu-dit Fond d'Heppignies à 6220 Fleurus

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avavis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 5 janvier 2026	Le 15 janvier 2026	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 16 février 2026 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est organisée simultanément sur le territoire des Communes de Fleurus, Les Bons Villers, Villers-la-Ville, Charleroi et Sombrefe. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou en semaine après 16h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou 62 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : RENNER ENERGIES BELGIUM VX SRL – Mme Delphine Sohier 016/299.455 ou d.sohier@renner-energies.com ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations – DPA Charleroi : 071/65.47.60 ou permis.environnement.charleroi@spw.wallonie.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction du Hainaut II - Urbanisme : 071/65.48.80 ou avis.hainaut2.territoire@spw.wallonie.be ;
- du service Cadre de vie de la Commune de Fleurus : Mme Alison LECOCQ 071/82.07.52 ou urbanisme@fleurus.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63/62 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 18 décembre 2025.

Le Directeur général
G. CUSTERS



Le Bourgmestre
P. KNAEPEN